

ÉDITORIAL

Quel que soit le nouveau Gouvernement mis en place à l'issue des élections législatives, son devoir, face à la révolution technologique et à la compétition internationale, sera d'assurer l'avenir économique et culturel de la France en lui permettant de disposer à court terme d'atouts et de compétences fortes dans le domaine des sciences et techniques de l'information et de la communication. Ce besoin, qui ira croissant, ne pourra être satisfait que dans une société dont la culture aura intégré ces technologies grâce à un système éducatif résolument tourné vers le XXIème siècle.

C'est dans ce sens et pour faire connaître notre analyse et nos propositions qu'à l'occasion de la campagne électorale le Bureau National de l'EPI a adressé un courrier, accompagné de la déclaration de l'Assemblée Générale d'octobre 1996, à de nombreuses personnalités, candidats et responsables des différentes formations politiques.

Paradoxalement, alors que le thème des nouvelles technologies est totalement absent du débat et des projets éducatifs proposés (exception faite d'un parti qui mentionne dans son programme la formation des élèves au multimédia et à Internet), les réponses reçues, toutes tendances confondues, approuvent sans réserve notre démarche et nos arguments et s'engagent à les soutenir. Nous en prenons note et attendons des actes : nous ne pouvons nous accommoder de déclarations de circonstance.

La nouvelle Assemblée devrait donc pouvoir, unanimement et sans tarder, donner enfin à notre système éducatif des moyens à la hauteur des enjeux.

Les conditions de cette mutation semblent réunies :

- □ Les missions parlementaires sur les nouvelles technologies se succèdent ¹. Après le sénateur Lafitte ², le sénateur Martin-Lalande vient à son tour de déposer son rapport sur les réseaux et demande, entre

¹ Voir éditorial du numéro 85 de mars 1997.

² Voir compte rendu dans la rubrique « Informations générales ».

autres, que chaque français ait son adresse Internet ³. Mais faudrait-il encore donner à chaque français un PC, un modem et un abonnement comme le fait fort à propos remarquer l'éditorialiste du magazine *01 Informatique*.

- □ Parallèlement, lors de sa dernière réunion, le CIAT ⁴ a décidé de consacrer 80 millions de francs pendant 3 ans à la mise en réseau des établissements secondaires et d'une partie des écoles. Nous rappelons que ces mesures pour l'équipement doivent être accompagnées d'une réflexion sur les contenus et d'une formation de tous les enseignants.

- □ Pour sa part, le Ministère de l'Éducation nationale, que l'EPI sollicite inlassablement, sort de sa réserve et ne ménage pas ses annonces. Le B.O. en date du 1er mai publie une interview et deux notes ⁵ de Bernard Dizambourg directeur de la DISTNB ⁶. Ces textes, qui ont le mérite d'exister et de comprendre des pans entiers nous convenant, sont malheureusement parsemés de « *devrait* », « *il faudrait* » et, une fois encore, ce ne sont que des notes (même pas des circulaires) n'engageant personne d'autant plus que leur auteur est appelé à d'autres fonctions et nous ignorons quelle sera la position de son remplaçant.

- □ Dans une note ⁷ adressée aux responsables des MAFPEN par la Direction des Lycées et Collèges, le responsable du Bureau chargé des enseignements en Lycée relève et analyse les difficultés rencontrées pour le développement de l'option informatique et conclut sur la nécessité de développer dans les académies les formations initiale et continue des enseignants.

- □ L'Inspection générale semble vouloir donner des orientations allant dans le même sens.

- □ Des personnalités de tous horizons, des experts demandent à travers les médias que les décideurs donnent à l'école les moyens « *d'organiser la révolution culturelle qu'on attend d'elle* ».

- □ Enfin, à la base, de nombreux enseignants, souvent avec des moyens réduits, mènent déjà depuis longtemps de remarquables actions

³ Voir extraits dans la rubrique "Documents".

⁴ Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire, réuni à AUCH le 10 avril 1997.

⁵ Voir la rubrique « Documents ».

⁶ Direction de l'Information Scientifique, des Technologies Nouvelles et des Bibliothèques.

⁷ Voir en page 174.

et expériences de terrain qu'il conviendrait de mutualiser et qui mériteraient une reconnaissance institutionnelle.

Il est donc grand temps de passer de l'expérimentation à la généralisation afin que la France ne reste pas à l'écart de la société de l'information et cela relève de la responsabilité et des décisions des politiques qui nous gouvernent. C'est dans cette optique que le groupe EDI (enseignement de l'informatique) de l'EPI, rejoignant les préoccupations d'autres organisations ⁸, a engagé une réflexion sur la création d'une nouvelle discipline de culture générale, Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication, afin que l'école éduque et maintienne la cohésion sociale en offrant à chacun les moyens de dépasser les inégalités et de s'insérer dans cette société porteuse de nouveaux emplois.

À l'occasion du séminaire « *Le maître, l'information, l'élève* », organisé dernièrement au Luxembourg par la Commission Européenne, l'EPI a présenté ses recommandations afin d'élaborer les moyens pour développer la formation des maîtres aux multimédias en termes pédagogiques. Nous transmettrons ce dossier au prochain Ministre de l'Éducation nationale qui, à peine nommé, devra participer avec ses homologues à la conférence des états de l'Union européenne en juin 1997. L'éducation et la formation seront au coeur des débats et ce projet français pourrait prendre une dimension communautaire avec pour dessein d'offrir à la jeunesse, à défaut d'un « *rêve européen* » ⁹, des raisons d'espérer en l'avenir.

Jean-Bernard VIAUD

Président de l'EPI

23 mai 1997

⁸ Voir communiqué dans la rubrique « Documents ».

⁹ Proposé par J.L. Reiffers, Président du Groupe de réflexion sur l'éducation et la formation dans son rapport « Accomplir l'Europe par l'éducation et la formation ».